

<https://www.jesuites974.com/spip.php?article502>



Jésuites
à La Réunion

Résidence du Sacré-Cœur

Film et Spiritualité : Wadjda

- Activités - Film et spiritualité -



Date de mise en ligne : jeudi 31 octobre 2019

Copyright © Jésuites à La Réunion - Tous droits réservés

Film saoudien de Haifaa al-Mansour (2012) avec Waad Mohammed, Reem Abdullah, Abdullrahman Al Gohani, Ahd, Sultan Al Assaf. Nombreuses récompenses, dont le Prix du public pour le meilleur film international au Festival du film de Los Angeles et le Prix du meilleur premier film international au Festival international du film de Vancouver. Durée : 94 minutes. Version sous-titrée.

Wadjda, 11 ans, habite dans une banlieue de Riyad, capitale de l'Arabie saoudite. C'est une fillette pleine de vie qui porte jeans et baskets, écoute du rock et ne rêve que d'une chose : s'acheter le beau vélo vert qui lui permettra de faire la course avec son ami Abdallah. Hélas ! Au royaume wahhabite, les bicyclettes sont réservées aux hommes. Mais Wadjda s'obstine...

En Arabie saoudite, pays musulman très conservateur, le cinéma est quasi inexistant. Pas de lieux légaux de diffusion : DVD et vidéos sont regardés chez soi, dans le cadre familial. Aussi Wadjda, sorti en 2013, est-il à la fois le premier long métrage de Haifaa al-Mansour et le premier long métrage officiel produit par son pays. Le seul fait que les scènes en extérieur aient été effectivement tournées à Riyad (non sans difficultés) est, en soi, exceptionnel.

À travers le regard de Wadjda, qui a encore l'innocence et l'acuité de l'enfance, le spectateur découvre deux mondes aux frontières mouvantes mais strictement définies par le Coran et les traditions qui en découlent : le monde des femmes, celui des hommes. Le monde de l'intérieur, celui de l'extérieur. Élevée de façon plutôt libérale mais dans une famille conservatrice, Wadjda fourmille d'idées pour atteindre ses feins et n'a pas sa langue dans sa poche. Entre ses parents, bienveillants mais tous deux comme empêtrés dans des coutumes religieuses (?) strictes, qu'ils ne contestent pas mais dont ils souffrent, la fillette apporte un air de liberté. Une liberté qui ne va pourtant pas de soi, les adultes semblant hésiter à la juger bienfaisante...

À quelques jours du 20 novembre, qui marquera le 30e anniversaire de la Convention internationale relative aux Droits de l'enfant, premier texte international juridiquement contraignant (et le 60e anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant, qui lui a ouvert la voie), ce film tonique nous préparera à un échange sur ce que la Convention pose comme Â« une considération primordiale Â» : Â« L'intérêt supérieur de l'enfant Â». Mais comment juger de ce qui est de cet Â« intérêt supérieur Â» ?